

ARRÊTÉ

Portant nomination des membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées

Le Président de la Communauté de Communes Val de Gers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2143-3,

Vue la délibération du Conseil Communautaire du 23 juillet 2020 portant création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées,

Vu l'arrêté du 12 octobre 2020 portant nomination des membres de la CIAPH

Considérant la demande de l'Association Départementale des Paralysés de France (APF) de modifier ses représentants

ARRÊTE

Article 1^{er} - M. DRAPEAU-ECALLE Anthony est nommé représentant de l'Association Départementale des Paralysés de France (APF)

Article 2^{er} - La commission intercommunale d'accessibilité est composée des membres suivants :

Président : Monsieur RIVIÈRE François, Président de la Communauté de Communes Val de Gers

Représentants de la Communauté de Communes Val de Gers, élus par le Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 :

- Monsieur BALDINI André
- Monsieur BARASZ Olivier
- Monsieur CHAMBERT Serge
- Monsieur DUMONT Daniel
- Monsieur GERAULT Jean Philippe
- Madame GIACOMIN Gaële
- Monsieur ROGER Jean Marc
- Monsieur ROUDEAU Francis
- Monsieur THORE Eric

Représentant d'associations d'usagers et d'associations de personnes handicapées :

- Monsieur DRAPEAU-ECALLE Anthony, représentant de l'Association Départementale des Paralysés de France (APF).
- Monsieur MICULICH Claude, représentant du Groupement pour l'insertion des personnes Handicapées Physiques (GiHP)
- Monsieur DUTOYA Raymond, intéressé par les questions relatives à l'accessibilité,
- Monsieur NETER Samuel, intéressé par les questions relatives à l'accessibilité
- Madame DUCOULOMBIER Nathalie, intéressée par les questions relatives à l'accessibilité.

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié aux membres de la Commission.

Fait à Seissan, le 13 décembre 2023

Le Président,

François RIVIÈRE

